



*Dossier d'Inscription
(Saison 2021 – 2022)*

A B D O

Partie Médicale (Saison 2021 – 2022)

Certificat Médical

Examens cardio-vasculaires à réaliser suivant les recommandations
(Pouls / tension au repos, Immédiat après l'effort, 1 minute après, 3 minutes après)



Je soussigné(e) Docteur _____ certifie avoir
examiné ce jour Mme, Mr _____ né(e) le
_____ appartenant à l'Association sportive ABDO et n'avoir pas constaté, à ce jour de signes
cliniques apparents contre-indiquant la pratique de l'Athlétisme, y compris en compétition.

Fait à _____, le _____

Cachet et Signature :

A B D O

Bulletin d'adhésion – Saison 2021/2022

Inscription <input type="checkbox"/>		Réinscription <input type="checkbox"/>	
Nom d'usage	Prénom		
Date de naissance	___/___/_____	Sexe	Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
 Portable	___-___-___-___-___	@ E-mail	
Catégorie (page précédente)	Club précédent (pour les mutations)		
N° Licence	FSGT : _____	FFA : _____	FFH : _____
Pour les mineurs ne pas remplir les 2 lignes ci-dessous			
Adresse	Code postal / Ville		
 Domicile	___-___-___-___-___	Nationalité	

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

- Le règlement de ___€ (incluant la cotisation, un don de ___€ et __ maillot pour un total de ___€) par :
 - __ Chèque(s) (1 à 3 chèques à fournir à l'inscription à l'ordre : ABDO) Espèces Autre (Bons CAF/Passeport Loisirs...)
 - ✓ Comme toute association Loi 1901 il est possible de faire un don à notre association (déductible en partie des impôts), tout est expliqué sur demande auprès de l'encadrement.
- 2 photos d'identité (1 pour le dossier et 1 pour la licence)
- Certificat Médical (exemple mis à disposition)
 - ✓ Le Certificat Médical de moins de 6 mois est obligatoire pour les inscriptions comme pour les réinscriptions.
- Bulletin d'adhésion renseigné, daté et signé
- Autorisation parentale renseignée, datée et signée pour les mineurs

Aucune adhésion ne sera prise en compte si le dossier d'inscription est incomplet

L'adhésion au club vaut autorisation

- pour l'utilisation des images fixes ou audio-visuelles prises durant les entraînements ou les compétitions, exclusivement pour le site Internet ou réseaux sociaux du club ou de la fédération et autres supports promotionnels, pour la durée la plus longue prévue par la loi. Il sera possible de s'y opposer sur simple demande auprès de l'encadrement.
- pour l'ajout au(x) groupe(s) de communication WhatsApp du club ou pour les communications par mail ou SMS.
- pour apporter si possible **au moins une fois dans l'année de l'aide** lors de manifestations/entraînements du club.

Le club A.B.D.O. décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets. Il est conseillé de ne pas apporter des objets de valeur au cours des séances d'entraînement ou sur les compétitions. Dans le cas où vous seriez en possession d'objets de valeur lors des entraînements, ces derniers pourront être consignés dans le coffre-fort du club.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du club (extrait de ce règlement joint) et m'engage à en respecter les règles et avoir pris connaissance que toute cotisation versée au moment de l'adhésion n'est pas remboursable, même si le membre décide de quitter l'association, qu'il est exclu ou que les entraînements s'arrêtent au cours de la saison. Nous vous rappelons à quoi est utilisée cette cotisation sur la page précédente.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent(e)

Signature du représentant légal pour les mineur(e)s

Autorisation parentale (Saison 2021 – 2022)

Je soussigné(e), **Nom** : _____ **Prénom** : _____
 représentant(e) légal(e), agissant en ma qualité de : **père, mère, tuteur, tutrice** (rayer les mentions inutiles)
 de l'enfant **Nom** : _____ **Prénom** : _____

Décharge

- Autorise mon enfant à venir seul sur le stade pour la séance d'entraînement oui non
- Autorise mon enfant à quitter seul le stade à la fin de la séance d'entraînement oui non
- Autorise mon enfant à venir seul sur le lieu de rendez-vous lors des compétitions oui non
- Autorise mon enfant à quitter seul le lieu de rendez-vous lors des compétitions oui non
- Autorise mon enfant à participer aux différentes compétitions oui non
- Autorise mon enfant à prendre le véhicule particulier, car, mini-bus d'une personne désignée par l'encadrement ou transport en commun lors de déplacements. oui non
- Autorise les responsables du club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident oui non

Responsabilité

- Déclare être informé(e) que la responsabilité d'A.B.D.O. s'exerce dans le cadre des activités qu'elle anime. Elle est engagée uniquement durant l'horaire normal des animations.
- Déclare être informé(e) que je garde l'entière responsabilité de mes enfants avant et dès la fin des séances. Je dois m'assurer de la présence d'un responsable avant de le laisser sur le lieu de rendez-vous et je m'assure d'être présent(e) à l'heure pour le récupérer.
- Déclare être informé(e) que le car est un moyen de transport mis à disposition des adhérents mais non obligatoire et que je dois m'assurer de la présence de mon enfant avant le départ du car (sinon je dois le déposer au stade) et de ma présence avant son retour.

En cas d'absence de responsable 15 minutes après l'horaire normal du début de la séance, l'activité est annulée et la responsabilité de l'association est dérogée.

Renseignements complémentaires

Restriction(s)/Allergie(s) alimentaire(s) pour le goûter : _____

	PERE	MERE
Nom d'usage		
Prénom		
Adresse Code Postal/Ville	<input type="checkbox"/> Egalement l'adresse de l'enfant	<input type="checkbox"/> Egalement l'adresse de l'enfant
☎ : Domicile	_____	_____
☎ : Travail	_____	_____
☎ : Portable	_____	_____
@ : E-mail		
Je pourrais éventuellement apporter mon aide au club	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Fait à _____ le _____

Signature du représentant légal (Père - Mère - Tuteur(ice))

Les catégories, cotisations et entraînements (Saison 2021 – 2022)

CATEGORIES	ANNEES DE NAISSANCE	COTISATIONS		ENTRAINEMENTS		
		Inscription	Réinscription	Jour	Horaires Stade	Horaires Car
Moustique	Né(e) en 2013 – 2014 – 2015	110 € T-shirt du club offert*		Mercredi	14h15 à 16h45	Drancy 13h45-17h15 Bourget 14h00- 17h00
Poussine et Poussin	Né(e) en 2011 – 2012					
Benjamine et Benjamin	Né(e) en 2009 - 2010					
Minime	Né(e) en 2007 – 2008	110 €		Mardi et Jeudi	18h30 à 20h00	X
Cadette - Cadet	Né(e) en 2005 – 2006	130 €	110 €	Mardi Jeudi Vendredi	19h00 à 21h00	
Junior	Né(e) en 2003 – 2004					
Senior 1	Né(e) entre 1993 et 2002					
Senior 2	Né(e) entre 1983 et 1992					
Vétérain 1	Né(e) entre 1973 et 1982					
Vétérain 2	Né(e) entre 1963 et 1972					
Vétérain 3	Né(e) entre 1953 et 1962					
Vétérain 4	Né(e) entre 1943 et 1952					
Vétérain 5	Né(e) en 1942 et avant					

* T-shirt (ré)-offert ou échangé contre celui de l'année précédente (si abîmé ou trop petit) lors de la participation à la 1^{ère} compétition.

Tous les entraînements se déroulent sur le stade de Dugny

Il est possible de faire une séance d'essai et de déposer le dossier d'inscription à la fin de la séance. Dans ce cas, une fiche de renseignement sera à compléter sur place le 1^{er} jour.

Nous sommes joignable par mail à l'adresse contact@abdoathle.fr ou au 07 56 86 87 80

Le club accepte le règlement par **Bons CAF/Passeport Loisirs de la Seine Saint Denis** qui prend en charge une part pouvant aller jusqu'à **100% de la cotisation** l'année dernière, pour ceux ayant fait la demande auprès de leur CAF et en fonction de leur quotient familial.

Un maillot du club est en vente à 20€ (le maillot du club et/ou T-shirt du club est **obligatoire** pour les compétitions).

Une attestation de règlement pourra vous être mise à disposition sur demande une fois la **cotisation totalement encaissée** par le club (remboursement CSE...).

Le club est une association constituée **de bénévoles** uniquement. Comme toute association Loi 1901, il est possible de **faire un don** à notre association (déductible en partie des impôts) **pour nous aider** à faire vivre le club. Si besoin tout est expliqué sur demande auprès de l'encadrement.

Le transport en car municipal de Drancy est mis à disposition des enfants le mercredi pour faire les trajets allers/retours jusqu'au stade de Dugny depuis Drancy et le Bourget.

A quoi sert la cotisation

Nous vous rappelons que la cotisation n'est pas un achat de service mais l'adhésion volontaire au projet associatif du club. La cotisation relève donc d'une logique non marchande et son versement n'est pas considéré comme la contrepartie d'une prestation de service attendue. La cotisation versée à un club correspond donc à une contribution apportée par l'adhérent à la mise en commun de moyens matériels et immatériels pour la bonne réalisation de l'objet social du club.

Extrait Du Règlement

(Le règlement complet est consultable auprès de l'encadrement et sur le site)

La responsabilité d'A.B.D.O. s'exerce dans le cadre des activités qu'elle anime :

1. Pendant les séances d'entraînement ;
2. Pendant les diverses manifestations : championnats, challenge et compétitions diverses.

Elle est engagée uniquement durant l'horaire normal des entraînements et manifestations.

Les parents d'enfants mineurs adhérents du club, gardent l'entière responsabilité de leurs enfants avant et dès la fin des séances.

Ils doivent s'assurer de la présence d'un responsable et remettre leurs enfants à celui-ci.

En cas d'absence de responsable 15 minutes après l'horaire normal du début de la séance, l'activité est annulée et la responsabilité de l'association est dérogée.

Quelle que soit la catégorie dans laquelle il entre, tout membre actif de l'association doit respecter le règlement suivant :

L'association est laïque, chacun de ses membres a droit au respect de ses opinions politiques, philosophiques ou religieuses et s'abstient à l'occasion d'activités en rapport avec la vie associative de toute action de propagande.

Une tenue propre et sans excentricité est de rigueur pour tous les entraînements. Les adhérents devront porter le maillot de l'association lors des compétitions.

Il est exigé une attitude correcte dans le cadre associatif propice à des relations positives et harmonieuses entre membres.

Il est conseillé aux membres de ne pas venir avec des objets de valeur ou des sommes d'argent importantes. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol pendant les entraînements ou les compétitions.

Un petit coffre-fort est à la disposition du club pendant les entraînements.

Les membres sont responsables du matériel mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire, il sera demandé réparation pour les dommages causés.

Les athlètes doivent obligatoirement laisser en état de propreté permanent les vestiaires, locaux, abords et terrain de sport. Tous détritiques (vieux papiers, sachets en plastique, bouteilles vides...) doivent être jetés dans les poubelles.

Tout manquement aux règles ci-dessus est passible de sanctions disciplinaires.

Cependant, certains actes par leur gravité entraînent l'exclusion immédiate et automatique de l'association pour son auteur, jusqu'à comparution devant une commission de discipline. Les actes soumis à cette instruction sont les suivants :

- Propos injurieux, menaces verbales, tentative de coups, coups volontaires à l'égard d'un officiel, d'un autre athlète, d'un dirigeant, d'un entraîneur ;
- Vol ou tentative de vol ;
- Dégradation volontaire de matériel appartenant ou non à l'association durant des activités qu'elle a mise en place ou auxquelles elle participe ;
- Tout autre acte jugé grave par le bureau de l'association.

Annexe

Le don aux associations

ABDO est une association Loi 1901, et comme tout organisme d'intérêt général, le club est autorisé à recevoir des dons de chaque adhérent qu'il pourra déduire de ces impôts. Ces déductions sont expliquées sur le site des impôts :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/jai-fait-des-dons-une-association-que-puis-je-deduire>

Nous avons étudié chez ABDO deux cas de dons que nous vous expliquons ici :

Dons à 200 € → remise de 50% sur la cotisation : 65€ au lieu de 130€.

Explications : Si l'adhérent fait un chèque de 265 €, en déclarant un don de 200€, il obtient une réduction d'impôts de 133€. Au final, son adhésion lui coûtera 132 €. Donc avec un don de 200€ qui ne lui coûte que 2 €, il aide le club.

Dons à 300 € → remise de 100 % sur la licence

Explications : Si l'adhérent fait un chèque de 300 €, il déclare faire un don de la totalité 300€, il obtient une réduction d'impôts de 200€. Au final, son adhésion lui coûtera 100 € au lieu des 130 initiaux et il aide le club.